

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 2 (1972)  
**Heft:** 6

**Register:** Tableau d'honneur

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### **Naissance imprévue**

De M. Ed. Helfer, Lausanne, cet étonnant récit authentique : Une modeste paysanne de Sauvignier, village du Pays de Gex, mère de plusieurs enfants, fréquentait régulièrement le marché de ce village. Comme elle attendait un enfant et que le terme de la naissance était proche, elle hésitait à se mettre en route. « Bah ! se disait-elle, je tente la chance. » Courageusement, elle partit avec sa vieille poussette en osier, chargée de légumes et de fruits. Mais à mi-chemin, au milieu d'une forêt, les maux la surprennent. Elle a juste le temps de se retirer sous un arbre pour donner le jour à un beau garçon. Comme elle avait déjà eu plu-

sieurs enfants, elle se tira crânement d'affaire, emballa chaudement le bébé, se rendit au marché de Coppet et rentra dans son village. Elle continua le travail habituel sans se plaindre, comme si cet événement était chose naturelle. Tout alla pour le mieux et le bébé s'est développé comme ses frères et sœurs. Bel exemple de courage !

### **Une bonne idée**

De Sœur Jeanne, de la Fraternité des Sœurs de Grandchamp, Le Pont : Dans le numéro d'avril, nous lisons l'article du Dr Tournier et ces mots nous frappent : « Vous pouvez parler à quelqu'un de ce que vous avez lu dans « Aînés »,

de l'impression que vous a faite tel ou tel article, des souvenirs personnels qu'il a éveillés, de ce que vous avez vécu ou des sentiments que vous éprouvez maintenant. »

N'y aurait-il pas là une idée à creuser ? Comment verriez-vous la chose ? Beaucoup de personnes âgées privées de sorties, de voyages, ont soif de partager des idées sur des sujets spirituels, profonds, sur ce qui touche à la vie. Leurs pensées se tournent vers l'intérieur. Ne pourrait-il y avoir des échanges par correspondance sur tel ou tel sujet ? Ce serait en même temps une main tendue, un signe d'affection pour ceux qui souffrent de la solitude et des diminutions apportées par la vieillesse.

Nous serions prêtes à répondre à de telles lettres...

Réd. — Bonne idée que celle de Sœur Jeanne ! Nous espérons que l'offre de notre correspondante sera suivie d'un abondant courrier de solitaires conscients que leur solitude peut être vaincue.

### **Merci !**

De Mme B. P. Genève : Votre revue est très intéressante. Veuillez cependant ne pas m'en vouloir si je ne m'y abonne pas. C'est que j'ai déjà une si grande quantité de revues que je n'arrive pas à les lire toutes. Je vous félicite surtout pour l'article œcuménique. Il émane d'un esprit large et d'une âme si humble qu'elle vous attire. Il est rempli du véritable esprit du Christ. Tous mes vœux pour le succès d'« Aînés ». Je joins un petit billet pour cet unique numéro. Faites-moi plaisir et acceptez-le.

Réd. — Que Mme B. P. nous pardonne de publier sa lettre, mais une telle gentillesse ne doit pas rester dans l'ombre. Merci !

### **Pourquoi ? Pourquoi ?**

De M. Roger Pittier, Vevey : Pourquoi, en Suisse, ne peut-on rien instituer, dans le domaine de la santé, notamment, qui ne devienne obligatoire, dogmatique ?

Or, il y a plusieurs disciplines médicales tout comme il y a diversité physique et mentale des individus, réagissant différem-

ment aux traitements et aux lois imposés et qui ne respectent ni ne diffèrent cette évidence. C'est ainsi que par référence, le clairvoyant assiste à cette constatation de voir appliquer des lois de protection et de guérison par des hommes qui ne sont ni capables de se guérir eux-mêmes des maux qu'ils prétendent guérir en général, et qui en meurent prématurément à 40, 50, 60 ans, alors que d'autres individus atteignent 80-90 et même 100 ans en demeurant leur propre médecin et en se soignant avec des plantes, en ayant été atteints des mêmes maladies ? Or, il se trouve que le père de la médecine, Hippocrate, prétendait que la médecine devait être au service de chacun qui la consultait, et qu'elle devenait immorale dès l'instant où elle était imposée. De nos jours, de nombreux médecins, biologistes, n'ont pas changé d'avis, et les clairvoyants non plus.

Dès lors, pourquoi imposer ou faire imposer une médecine, des assurances médicales couvrant des irresponsables et qui ne peuvent se justifier dans un pays de liberté ?

Pourquoi instituer un examen médical obligatoire pour obtenir un emploi et faire échouer l'accès à un emploi par un mauvais certificat alors que le titulaire se fait décerner ensuite par un employeur fédéral celui de pouvoir conserver longtemps, après sa retraite, son excellent état de santé ?

Bien que basée sur des appréciations d'actuaires, l'AVS est incontestablement utile et saine pour les bénéficiaires, mais, on peut se demander par contre pour quelles raisons elle n'est pas automatiquement adaptée au renchérissement de la vie et suffisante pour ceux qui n'ont pas un minimum de 1000 francs par mois pour vivre aujourd'hui, alors qu'on paraît mettre tant d'empressement à financer et à mettre à l'œuvre une institution telle que la généralisation de l'assurance-maladie obligatoire, des examens médicaux obligatoires, etc., dont l'efficacité est illusoire, non seulement, mais inflationniste et amorphe.

## **S.O.S. POUPÉES**

Savez-vous qu'en Tunisie, Somalie, au Togo, en Inde et dans d'autres parties du monde des milliers d'enfants n'ont pas la joie de pouvoir serrer contre leur cœur une poupée ? Que beaucoup de bonnes volontés se mettent avec entrain au travail pour confectionner des poupées ou pantins tricotés. TERRE DES HOMMES vous sera infiniment reconnaissant de suivre cet exemple. Un modèle de poupée tricotée vous sera proposé dans notre prochain numéro, mais toutes les fantaisies sont permises. Pourquoi pas, aussi, acheter une poupée et l'habiller vous-même ? Répondez en grand nombre à cet appel de TERRE DES HOMMES et MERCI.

Terre des hommes : route du Signal 27, 1018 Lausanne.

# **Tableau d'honneur**

A ce jour, les entreprises, institutions et personnalités suivantes ont exprimé leur sympathie à « Aînés » en souscrivant des abonnements collectifs en faveur de leurs retraités et amis :

Verrière S.A. Saint-Prix	39	Presses Centrales Lausanne	27
Commune de Vufflens-la-Ville	40	Fabrique « Union » S.A., L'Abbaye	5
Grands Magasins		Facomel, Renens	7
La Placette, Lausanne	13	Imprimeries Populaires, Lausanne	39
Crédit Foncier Vaudois	13	Hôpital psychiatrique de Cery, Prilly	5
Briquerie Renens S.A.	24	Thecla S.A., Saint-Ursanne	11
Baumgartner Papiers S.A., Renens	19	Gabus Frères, Usine SAFIR S.A., Le Locle	5
Coop-Lausanne	51	Record Watch S.A., Tramelan	24
Fleurier Watch Co., Fleurier	28	Assurance Mutuelle Vaudoise contre les accidents	37
Commune de Pully	10	KIF Parechoc S.A., Le Sentier	13
Mme C. d'Hollosy, Montreux	9	Pasteur Marc Peter, Préverenges	7
Service social, Vestiaire de Morges	10	Mme Marcel Pfefferlé, Moudon	27
Chocolats Suchard S.A., Serrières	4	Entraide familiale, Chexbres	43
Service social Ville de Genève	6	Union de Banques Suisses, Genève	34
S.A. des Plieuses Automatiques, Ecublens	55	Banque de Paris et des Pays-Bas S.A., Genève	30
Restaurants DSR, Morges	7	Service social, Genève	6
Direction des Services industriels, Lausanne	23	Ville de Genève, administration municipale	6
Secrétariat général, Direction des Ecoles, Lausanne	10	Direction des Œuvres sociales, Lausanne	20
Mme Ed. Piatti Monthey	20	Anonyme, La Tour-de-Peilz	50
Là Neuchâteloise Assurances, Neuchâtel	28	Municipalité de Lausanne	10
		Compagnie vaudoise d'électricité	98

### **SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « AINÉS »**

Notre société continue d'accueillir avec joie de nouveaux membres. Nous rappelons aux personnes qui sont à même de collaborer au développement de notre journal, qu'elles peuvent manifester cette intention en :

- souscrivant une ou plusieurs parts sociales de Fr. 100.—
- souscrivant une part sociale-abonnement à vie à « Aînés » de Fr. 150.—.

Il leur suffit de demander à l'Administration d'« Aînés », 10, passage Saint-François, 1003 Lausanne (tél. 021/22.34.29) l'envoi d'une formule d'inscription avec statuts de notre société.